

Manie / Hypomanie

(février 2017)

Explication

Les manies et les hypomanies sont des syndromes comportementaux débilissants et potentiellement dangereux indiquant la présence d'un trouble sous-jacent du système nerveux central. Les manies peuvent causer du tort à la personne qui en est atteinte ou à autrui, et peuvent s'accompagner de symptômes psychotiques.

Étiologie

(liste non exhaustive)

- Trouble bipolaire (type I, type II)
- Trouble induit par une substance toxique
- Trouble de l'humeur secondaire à une affection médicale
- Trouble cyclothymique

Objectifs principaux

Dans le cas d'un patient présentant une manie ou une hypomanie, le candidat devra en diagnostiquer la cause, la gravité et les complications, et mettre en place un plan de prise en charge approprié. Le candidat devra également porter une attention particulière à l'évaluation des risques et à la nécessité de soins urgents.

Objectifs spécifiques

Dans le cas d'un patient présentant une manie ou une hypomanie, le candidat devra

- énumérer et interpréter les constatations cliniques cruciales, notamment :
 - a. les résultats de l'anamnèse, de l'examen physique et de l'évaluation de l'état mental du patient;

- b. les informations collatérales (p. ex. les antécédents fournis par les proches, les évaluations précédentes);
 - c. le diagnostic différentiel fondé sur une distinction entre les divers syndromes cliniques associés aux manies/hypomanies;
 - d. les facteurs de risque identifiés exigeant une intervention immédiate;
- énumérer et interpréter les examens essentiels, y compris les analyses de laboratoire pertinentes (c.-à-d. dépistage de drogue, dosage de la thyroïdostimuline);
 - établir un plan de prise en charge initiale, notamment :
 - a. procéder à une évaluation de la sécurité du patient (p. ex. risque de tentative de suicide, risque pour autrui);
 - b. entreprendre un traitement pharmacologique, au besoin;
 - c. faire intervenir les membres de la famille et les services de soutien compétents;
 - d. déterminer si le patient a besoin de soins spécialisés (p. ex. admission involontaire).